Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_245-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_245

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_245-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_245

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Lotissement Les blés d'Or (ACANTHE) - Transfert des équipements et espaces communs au profit de la Ville de Vitré.

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.332-6 et R.442-8 ;
Vu la délibération n° DC_2020_284 du conseil municipal en date du 14 décembre 2020 relative à l'approbation de la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Les Blés d'Or » dans le domaine public communal ;
Vu le permis d'aménager n°035360 19 V0006 délivré le 27 décembre 2019, au profit de la société ACANTHE TERRAINS, pour la réalisation du lotissement « Les Blés d'Or », dans le secteur du Grand Fougeray à Vitré, et modifié les 12 octobre 2020, 4 février 2021, 24 juin 2021 et 15 juillet 2021, ;
Vu la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Les Blés d'Or », réceptionnée en date du 1er décembre 2020 et jointe à la présente délibération ;
Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 9 juillet 2021 et du 17 octobre 2025 ;
Vu l'avis de la Commission Logement et urbanisme en date du 1er décembre 2025 ;

Considérant que la société ACANTHE TERRAINS a réalisé le lotissement « Les Blés d'Or », composé de 40 lots, sur une surface totale d'environ 18 680 m² ;

Considérant que les parcelles cadastrées section DH n°115, 116, 125, 126, 413, 414, 415, 418 et 419, représentant une superficie de 6 361 m², doivent être rétrocédées à la Ville de Vitré ;

Considérant que la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Les Blés d'Or » dans le domaine public communal prévoit que celui-ci intervienne à l'issue des travaux d'aménagement, réalisés aux frais de l'aménageur et sous le contrôle de la Ville de Vitré ;

Considérant les équipements et espaces communs à rétrocéder suivants :
- voirie, trottoirs et espaces verts pour une surface de 6 361 m²,
- divers réseaux d'alimentation (eau potable, électricité, gaz, télécommunications, etc.), qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de réception ;

Considérant que les aménagements réalisés sont conformes aux prescriptions de la Ville ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver le transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Les Blés d'Or » dans le domaine public communal, à la suite de la réception des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_245-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_245

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.